



CHEF DE CLINIQUE DES UNIVERSITES-ASSISTANT TERRITORIAL (CCU-AT) Discipline médicale : Diabétologie-Endocrinologie-Nutrition

1. Présentation synthétique de l'établissement d'accueil

Deuxième établissement de la région Centre Val de Loire, le centre hospitalier régional d'Orléans est un établissement de 1300 lits MCO et 500 lits d'EHPAD et SLD. Il est doté d'un budget de 500 M€.

Le nouvel hôpital, entièrement reconstruit, regroupant les deux sites MCO historiques du CHR a ouvert fin 2015. Outre le regroupement de toutes les activités médicales sur un seul site qui permet de garantir au patient un accès rapide au plateau technique, le nouvel hôpital est doté des techniques médicales les plus modernes et d'une logistique ambitieuse : préparation robotisée et nominative des médicaments - le CHR figure parmi les premiers sites en France à en bénéficier -, réseaux pneumatiques qui transportent très rapidement d'un bout à l'autre du bâtiment les prélèvements de laboratoire, le sang ou les médicaments urgents, de nombreux équipements médicaux installés, tels que la 3^e IRM, le 2^e TEP Scan, 450 rails élévateurs pour manipuler les malades dans leurs chambres, des transports automatisés pour la livraison de toute la logistique dans les services et une organisation médicale et soignante élaborée pour que les soignants restent davantage auprès des patients.

2. Présentation du service de l'établissement d'accueil

Nom du service : Service Diabétologie-Endocrinologie-Nutrition

Pôle de rattachement : Médecine à Forte Consultation

Chef de service (Prénom, NOM, mail, téléphone) : Elise MONGEOIS elise.mongeois@chr-orleans.fr
02.38.22.98.35

Composition de l'équipe médicale : 4 PH (dont le chef de service), 1 Assistant, 3 Praticiens attachés (20%-40% et 50%), 2 Internes, 2 Externes

Nombre de lits : 14 + 2 chambres plombées

Nombre de places : 14 + 2 + 6 en HDJ

Plateau technique : échographe, consultations spécialisés pied diabétique, diabète gestationnel, unité d'ETP

Autres : Centre de Référence de PEC de l'Obésité (CSO)

3. Missions confiées

Continuité des soins des patients hospitalisés en unité EDN. Activité de consultation externe.

Participation à la permanence des soins.

4. Les compétences à développer

Formation à l'échographie thyroïde/parathyroïde, à la cytoponction thyroïdienne.

Acquisition de l'autonomie dans la prise en charge des patients atteints de diabète et de maladie endocrinienne en hospitalisation et consultation.

Formation à la prise en charge de patients obèses parcours médical/chirurgical

Prise en charge de tous les aspects de la spécialité Endocrinologie-Diabétologie-Nutrition (excepté l'anorexie)

5. L'organisation de la permanence des soins

- Dans l'établissement d'accueil : astreintes de service quotidiennes et week-end réparties entre les praticiens,
- Au CHU de Tours : Participation aux astreintes de weekend end de l'unité EDN (1 tous les 2 mois environ) + astreinte pompe à insuline (1 semaine tous les 2 mois)

6. Les valences (enseignement/ recherche)
Réunion inter-services et/ou RCP 1 fois/semaine Possibilité de développer un projet de recherche (cellule recherche dans l'établissement) Participation aux congrès nationaux/internationaux Participation à la formation des étudiants de 2 ^{ème} cycle des études médicales.
7. Les moyens à disposition de l'assistant (plateau technique, plages de bloc opératoire etc...)
Echographe Centre Thyroïde (2 matinées/mois) Consultation Pied diabétique Consultation IDE/diabétologie-diabète gestationnel HDJ Obésité/chirurgie Bariatrique/Diabète/Diabète Gestationnel
8. Logement par l'établissement d'accueil
Pas de logement au CHRO. Des logements peuvent toutefois être proposés par la Mairie d'Orléans, en fonction de leurs disponibilités.
9. Perspectives de recrutement dans l'établissement d'accueil à l'issue de l'assistantat partagé
Poste en nutrition (assistant/PH)
10. Rémunérations, prime d'exercice territorial
Votre employeur sera l'Université de Tours et le CHRU de Tours. Vous ferez l'objet d'une mise à disposition intégrale par le CHRU de Tours dans votre établissement d'accueil. - Traitement de base : réglementation statutaire - Indemnité d'Engagement de Service Public Exclusif - Rémunération réglementaire de la participation à la permanence des soins
11. Prise en charge des frais de déplacement
Oui, en fonction des modalités de partage de temps de travail Sur la base forfaitaire de 45 € Aller/Retour ou le cas échéant sur la base d'un abonnement mensuel SNCF, dans la limite d'un plafond mensuel fixé à 86,16 euros, directement par le Centre Hospitalier Régional d'Orléans à l'intéressé (e).